



UNION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DU SPORT, DES LOISIRS, DU CYCLE ET DE LA MOBILITÉ ACTIVE

Paris, le 12 juillet

## Les fédérations professionnelles du commerce réagissent aux annonces du Président de la République sur l'extension du Pass sanitaire.

Le 12 juillet, le Président a annoncé l'extension du pass sanitaire à tous les salariés et clients des centres commerciaux. Le 13 juillet, une réunion a été organisée avec le Ministre de l'Economie, le Ministre en charge des PME et la Ministre du Travail. Malgré cet échange et les précisions apportées depuis par le Gouvernement, **de nombreux points restent en suspens.**

En préambule, les fédérations signataires tiennent à rappeler qu'elles partagent l'objectif du Gouvernement de lutter contre l'apparition d'une 4<sup>ème</sup> vague épidémique. Elles rappellent que tout doit être fait pour éviter une nouvelle fermeture des commerces qui pour certains ont déjà connu plus de 3 mois et demi de fermeture en 2021.

Pour y parvenir, les fédérations **soutiennent l'accélération de la campagne de vaccination.**

Toutefois, elles regrettent la **stigmatisation une nouvelle fois des grands établissements et ensembles commerciaux** alors même qu'il est prouvé par de nombreuses études scientifiques que ces lieux ne contribuent pas à la propagation de l'épidémie et que le port du masque y est obligatoire.

De plus, la mise en œuvre de cette mesure soulève **des questions opérationnelles et des difficultés auxquelles il est indispensable de répondre.**

Afin de lever les inquiétudes des professionnels, de tenir compte du délai indispensable à l'accélération de la campagne de vaccination et de la nécessité de mettre en place des organisations adéquats, les fédérations demandent :

- que **le seuil des centres commerciaux concernés par l'obligation soit au minimum égal ou supérieur à 20 000 m<sup>2</sup>**, comme l'a évoqué le Ministre Bruno Le Maire lors de son échange avec les fédérations. Le critère de la **surface de vente** doit être pris en compte à l'exclusion des surfaces dédiées aux réserves et aux bureaux.

- **que l'obligation de présenter un pass sanitaire ne soit applicable aux salariés qu'à partir du 15 septembre comme cela est le cas pour l'entrée en vigueur de l'obligation vaccinale des personnels soignants.**

Les fédérations saluent l'annonce du Gouvernement de reporter cette date au 30 août toutefois cette mesure impose une date limite de première injection fixée au 1<sup>er</sup> août (*selon le Gouvernement, 3 semaines au minimum sont ensuite nécessaire pour l'injection de la 2<sup>ème</sup> dose puis une 4<sup>ème</sup> semaine pour que le pass sanitaire soit valable*). Étant donné les congés de nombreux collaborateurs durant l'été, cette date ne permet pas aux entreprises de s'organiser dans des délais suffisants et laisse craindre une **augmentation de l'absentéisme à la rentrée**. Par ailleurs, une différence de traitement entre les salariés du commerce et les personnels soignants ne serait ni justifiable ni compréhensible **alors même que la vaccination des personnes de plus de 18 ans n'est ouverte seulement que depuis le 12 mai**.

Afin que les salariés concernés puissent se faire vacciner dans les temps, les fédérations demandent au Gouvernement que **des mesures soient mises en place pour faciliter la vaccination de ces salariés dans les départements où les centres de vaccination seraient saturés**. Leurs adhérents sont disponibles pour imaginer tout dispositif qui pourrait permettre cette accélération.

- **que l'obligation de présenter un pass sanitaire pour les clients ne soit applicable qu'à compter du 30 août également afin de laisser le temps aux Français de se faire vacciner.**

Sans cela, l'impact sur la fréquentation des centres commerciaux et magasins impactés risque-d'être important. Elles demandent également qu'une tolérance soit prévue jusqu'au 15 septembre pour les jeunes de 12 à 17 ans accompagnant leurs parents afin de permettre à tous de préparer la rentrée scolaire dans les meilleures conditions.

- **Que le contrôle du pass sanitaire ait lieu à l'entrée du centre commercial, et non à l'entrée de chaque magasin.**

Ce contrôle a priori permettra d'éviter la multiplication des contrôles pour les clients et des files d'attente devant chaque point de vente au sein du centre commercial. Pour des raisons sanitaires évidentes, il ne serait pas cohérent, compte tenu des objectifs du Gouvernement, de mélanger au sein de l'enceinte du centre commercial des personnes ayant un pass sanitaire avec des personnes n'en ayant pas.

**Les fédérations alertent le Gouvernement sur les conséquences de l'entrée en vigueur dès le début du mois d'août de l'obligation pour les clients de présenter un pass sanitaire**. Cette mesure risquerait en effet d'entraîner une **baisse de la fréquentation des établissements** concernés ainsi qu'une **perte d'activité importante**. Or, le dispositif de prise en charge des coûts fixes a pris fin le 30 juin tandis que le Fonds de solidarité doit prendre fin au 31 juillet 2021. De plus, de nombreuses entreprises ont d'ores et déjà atteint les plafonds des aides auxquelles elles peuvent prétendre sur le premier semestre.

Par conséquent, elles **demandent dès à présent au Gouvernement de travailler avec elles sur les mesures de soutien qui seront sans doute indispensables pour indemniser les pertes subies par les entreprises ainsi que les surcoûts d'exploitation engendrés par les mesures de contrôle**.

**À propos de l'Alliance du Commerce :** L'Alliance du commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente 27.000 magasins et 180.000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne.

En savoir plus : <https://www.alliancecommerce.org/> Contact presse : Hélène Baratte // Responsable Communication // Tél : 01 40 15 60 71 - 06 29 61 88 90 // Mail : [hbaratte@alliancecommerce.org](mailto:hbaratte@alliancecommerce.org)

**À propos de Procos :** Procos accompagne les enseignes du commerce spécialisé dans la gestion et le développement de leur réseau. Ses 300 enseignes adhérentes représentent 60 000 magasins, 750 000 emplois, 95 milliards de chiffre d'affaires. La fédération analyse le marché et ses évolutions, anime des clubs d'échanges, contribue au partage d'informations et à la réflexion de ses membres sur l'avenir du commerce.

En savoir plus : <https://www.prococos.org/> Contact presse : Sophie Madignier // Directrice Relations Extérieures et Marketing // Tél : 01 44 88 95 60 // Mail : [sophie.madignier@prococos.org](mailto:sophie.madignier@prococos.org)

**À propos de la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) :** la FCA est l'instance représentative du Commerce Coopératif et Associé en France. Elle a pour mission de représenter, de développer et de promouvoir les groupements de commerçants, notamment auprès des pouvoirs publics. La FCA conseille ses adhérents, leur permet de développer des échanges d'expériences inter-groupements et accompagne également les réseaux/enseignes en création.

En 2019, le Commerce Coopératif et Associé a réalisé 159 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 30 % du commerce de détail en France. Plus de 31 700 entrepreneurs ont fait le choix de cette forme de commerce.

En savoir plus : <https://www.commerce-associe.fr/>

**À propos de la FCJPE :** La fédération des commerces spécialistes de jouets et produits de l'enfant représente les commerçants de jouets en France, indépendant ou sous enseignes qui vivent toute l'année du jouet.

Plus d'informations sur [www.fcjpe.com](http://www.fcjpe.com)

**À propos de la Fédération Française de la Franchise :** Acteur majeur du dynamisme de l'économie française, la Fédération française de la franchise est la fédération professionnelle des franchiseurs et de leurs franchisés depuis 1971. Elle représente le modèle de la franchise, un modèle d'entrepreneuriat fondé sur le transfert du savoir-faire et le partage de valeur. Son rôle est de promouvoir, défendre et pérenniser le modèle de la franchise, mais également de fédérer son écosystème et de créer les outils et l'environnement propice au développement et à la performance des réseaux de franchise.

**À propos de la Fédération des Jardineries et Animaleries de France :** la Fédération des Jardineries et Animaleries de France est l'organisation professionnelle représentative des distributeurs spécialisés de l'univers du jardin et de l'animalerie. Elle porte la voix des entreprises, sert les intérêts de la profession, valorise les métiers et promeut les bienfaits du vivant en réponse aux enjeux environnementaux.

**À propos de la FNH :** La Fédération Nationale de l'Habillement est la seule organisation représentative des commerces indépendants ayant une activité dans le prêt-à-porter. Elle a pour mission de représenter le commerce de détail indépendant de l'habillement et du textile dans toute sa diversité auprès des pouvoirs publics français et européens et des milieux économiques. Le secteur représenté par la FNH regroupe ainsi 40.000 points de vente, 80.000 emplois et pèse 12,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle mène des actions de veille et de lobbying mais aussi d'anticipation et

d'accompagnement des mutations de la branche par la formation et l'information des publics concernés.

En savoir plus : <https://www.federation-habillement.fr>

Contact presse : Florence Bonnet-Touré / Mail : [fbonnet-toure@federation-habillement.fr](mailto:fbonnet-toure@federation-habillement.fr)

**À propos du ROF :** Le ROF regroupe la majorité des opticiens entrepreneurs français installés : indépendants (Association des Opticiens de Savoie, Syndicat des Opticiens de Corse, Chambre Syndicale Bordelaise), sous enseignes (Acuitis, Alain Afflelou, Atol, Grandvision France, Direct Optic, Optissimo, Krys Group, Optic 2000-Lissac, Optical Center, Optique Lafayette) ou centrales d'achats. Le ROF est né de la décision d'acteurs responsables de s'unir pour défendre d'une seule et même voix le métier d'opticien quel que soit son modèle d'exercice et de défendre la santé visuelle des Français.

**À propos de l'UBH :**

L'UBH est l'organisation patronale représentant les détaillants bijoutiers horlogers. Représentative à hauteur de 68 % des effectifs de la branche, elle a pour mission prioritaire de soutenir ses adhérents dans leur activité économique et sociale et de leur proposer des solutions sur mesure vis-à-vis de leur situation.

L'UBH est également un organe de lobbying et travaille avec les plus grandes fédérations du commerce pour surmonter la crise du Covid et permettre à ses adhérents de poursuivre leur activité de façon optimale dans un contexte perturbé

En savoir plus : <http://u-b-h.com/>

Contact presse : Sandrine MARCOT, Présidente Déléguée - Tel. : 01 44 70 77 97 - [smarcot@u-b-h.com](mailto:smarcot@u-b-h.com)

**À propos de l'UNION sport & cycle :** L'UNION sport & cycle est la première organisation professionnelle du secteur du sport et des loisirs.

Elle fédère 1 400 entreprises représentant plus de 3000 points de vente, 500 marques, plus de 1 500 établissements sportifs, 80 000 salariés, et 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

Elle a pour principal objet la représentation officielle de toutes les entreprises industrielles et commerciales du secteur économique des articles et équipements de sports, de loisirs, du cycle et de la mobilité.

Contact presse : Mélanie BRANCO - [melanie.branco@unionsportcycle.com](mailto:melanie.branco@unionsportcycle.com)